



Développer un projet de production d'énergie renouvelable

Syndicat Energies Vienne

SERGIES

contact@sergies.fr

Partenaires

- Centre Régional des Energies Renouvelable (CRER)
contact@crer.info
- Vienne Agri Metha
vienneagrimetha@gmail.com

Définition et enjeux publics

La Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte implique pleinement les collectivités locales dans les projets d'énergies renouvelables (EnR). De plus, c'est l'opportunité de valoriser des surfaces, les communes / EPCI contribuent à pérenniser une activité économique locale, tout en améliorant la qualité de vie de chacun. Réseaux de chaleur, centrale photovoltaïque, éolien, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, le Syndicat ENERGIES VIENNE et son entreprise dédiée SERGIES accompagnent les collectivités pour trouver des solutions et conserver la valeur d'un projet sur le territoire dans un cadre concerté et éthique.

Les bénéficiaires

Communes, EPCI, industriels, agriculteurs

Les opérations concernées

Aide à la définition d'un projet d'énergies renouvelables :

- Production de chaleur renouvelable
- Méthanisation
- Centrale photovoltaïque au sol pour les sites de plus de 3 ha (délaissés, friches, sites pollués etc.)
- Photovoltaïque sur toiture pour des surfaces de plus de 1 500m² (si <1500m² un accompagnement peut être réalisé par le CRER / DEMOSOL partenaires de SERGIES)
- Ombrières photovoltaïques
- Parc Eolien
- Hydroélectricité

L'accompagnement proposé

Accompagnement à l'élaboration d'un projet EnR

- Comprendre les enjeux, les acteurs, le contexte. Visiter des installations et comprendre le cheminement d'un projet
- Identifier les partenaires nécessaires au développement du projet, le rôle de la collectivité

- Définition du projet énergétique en fonction des besoins et des attentes du bénéficiaire et prévision des grandes phases de réalisation
- Actions de concertation et de communication autour du projet et aide à l'obtention des autorisations auprès des administrations

Les niveaux d'intervention possibles

- Lancement de la réflexion
- Prise de contact / premier entretien / visite sur site
- Proposition de réunion d'information
- Identifier la valeur d'un projet
- Définition et formalisation du besoin
- Identification des objectifs du projet
- Réalisation d'une étude de faisabilité
- Accompagnement ciblé
- Aide au montage du projet
- Actions d'information auprès des acteurs locaux
- Réalisation des démarches administratives
- Supervision des projets en construction
- Mise en place d'un financement participatif